

Address

by the President of the EEC Commission  
Professor Dr. Walter Hallstein,

to the Ambassadors of the member countries  
and of the associated African States  
and Madagascar

on 5 June 1963

in New York

Your Excellency, Ladies and Gentlemen,

Allow me to begin by expressing my very sincere thanks, not only for the kind words which you, Mr. Ambassador, have just uttered. It is not for me to judge whether your remarks are justified or not, otherwise I would be tempted to ask myself whether you or I owe the most to luck, you in your position as President of this family of Ambassadors of the Six, or I in my capacity as President of the Commission, but it is not my intention to go into that matter today.

I would like therefore to thank you sincerely for this delightful lunch - and in so doing I am sure I speak for all your guests - but particularly for this welcome opportunity to speak to so eminent a company as that assembled around this table, of a task which is our common responsibility and which is becoming increasingly important. I think that the timing is excellent for two reasons. First, because it is precisely in the weeks, or if you like, the months ahead, that we will enter on the second phase of what is called the Eurafrican Association: there is no doubt that the second Convention on the association of the 17 African States and Madagascar with our Community will be signed very soon. The second reason which makes this timing so opportune is the evolution going on in our relations - in the relations of this Eurafrican family - with the rest of the world. For all of us the negotiations with our British friends and the conference at present being prepared in the United Nations framework are reasons for drawing up an interim balance-sheet of these relations with the surrounding world, or to put it a little more pointedly for searching our consciences. This is all the more so since the interest aroused by the establishment, not only of our Community, but of this association did not fail to

give rise to criticism of our work. The central theme of my talk will therefore be "the policy of our Community - the European Community - towards the developing countries". This, then, is my subject and I am in a rather perplexing situation, for I am reminded of the German painter Max Liebermann who used to say that "the art of painting consists of leaving things out". My problem is precisely the same, for how can one be exhaustive? As exhaustive as possible. The only thing I promise you is that I will be as brief as I can but as long as I must. I therefore beg your indulgence.

To begin with, ladies and gentlemen, I will take our Rome Treaty. Like all those who have to speak about this phenomenon of European integration and its repercussions in Africa, I will begin with the Treaty.

The Treaty of Rome was drafted at a time when there was still no very clear and generally accepted concept of development policy. What was usually done was to pay out money and hope that it would yield positive results. That is why you will not find in the Treaty any chapter dealing at any length with development policy or approaching it in a general way. On the other hand there is a concrete approach in Part IV of the Treaty which deals with the relations between the Community and the countries and territories formerly the colonial possessions of one or other Member State of the Community. It was realized - the point was perhaps quite obvious, but it was absolutely necessary to grasp it - that something had to be done to shield these countries and territories from any too abrupt change in their living conditions and their economic, or even their political situation. This chapter - a sort of embryo of a

development policy - figures in our constitution, for as you know the Treaty is our constitution. Apart from this one chapter concerning the association, it is only in the field of future Community commercial policy that the necessary point of leverage can be found for in the action required in the matter of commercial aid in the circumstances which determine relations between the industrialized countries on the one hand and the developing countries on the other. Therefore, to sum up, the image which our Treaty gives is that of a development policy in a clearly circumscribed and well-defined domain on the one hand, and on the other of a field of action offered by the future Community trade policy and a sort of individual national policy of the Member States to deal with the remaining problems. This image gives the impression that the Member States are acting independently in this last field, but this independence is more apparent than real, as is shown by the fact that a certain number of co-ordinating Committees had to be immediately set up to help our Council of Ministers in dealing with development policy problems. This is a very important point, ladies and gentlemen, but without wishing to claim that the problem is thus settled, I personally believe that we are witnessing a certain crystallization of the policies of member states, which in the field of development policy also were formerly individual and separate.

I. I will follow the logical order by beginning with a few words about our association, the association of our Community with a certain number of African States and with Madagascar - and naturally I will base my remarks on Part IV of the Treaty and the first Implementing Convention which expired at the end of last year. After this I shall speak of the new Convention shortly to be put into effect.

1. To begin with, a few general features which are interesting because they illustrate the basic principles of a development policy for our Community, a policy which is in the process of elaboration:

(a) The first and most important feature is respect for the independence and sovereignty of the associates. You all know that this second Association Convention was and is the extension of an already existing association and this because the associated States themselves wished to continue this special relationship. When they became independent and sovereign they decided to maintain this relationship and it is in this spirit that this extension was negotiated, i.e. the second Convention between equal partners, which is thus a negotiation of the traditional type between sovereign States. Joint institutions have been set up: the Council of Association, the Parliamentary Conference, the Court of Arbitration. Finally, there is a perfect balance of rights and obligations, particularly as regards trade and right of establishment.

(b) That is the first point to note concerning, shall I say, the constitutional position. The second point to be remembered is that this association preserves intact every possibility of giving positive form to African solidarity. For instance - and this is an extremely important article in our new Convention - the associated States are expressly allowed to set up customs unions or also free trade areas which, as you all know, are not very popular in Europe. They are free to do this not only among themselves but also with non-member countries. And the choice is entirely left to the Africans. This is not pure theory or simply a facility to which only lip service is paid, it is a reality, since 13 of our associates have used this freedom of decision together in the Afro-Malagasy Organization for Economic Co-operation which, as you know played an important part as a background to all the discussions at the recent Addis Ababa Conference and on other occasions. This is one of the

pragmatic approaches to pan-African collaboration. In addition one associate, Mali, is participating in efforts to set up an African common market within the Casablanca group. Similarly association has not prevented Senegal from concluding trade agreements with Liberia and the Republic of Guinea. Nor has it prevented Upper Volta from abolishing its customs frontier with Ghana or Niger from expanding its trade with Nigeria. These are a few fairly impressive examples of the freedom left to the associated States. The form and manner of the association are therefore certainly capable of favouring co-operation and even economic integration in Africa. The argument, with which you are familiar, that it is precisely this association which is causing a balkanization of Africa bears no relation to the legal provisions nor the practical effects of the existing association.

(c) And now a third point among these general features: the association embraces in an organic whole the three traditional fields of development policy - commercial aid, financial assistance and technical co-operation.

(d) But the most valuable feature is that the method followed by this policy is that of aid to mutual aid. It is not a method which perpetuates any dependence of the associates in relation to this aid - a thing which, I would go so far as to say, would perhaps have a demoralizing effect on the associates. On the contrary what we want, and what we are deliberately aiming at, is to put them in a position to shoulder their own responsibilities. This explains why the Convention is free of any protective or patronizing attitude seeking to shield those concerned against the hazards of underdevelopment. The approach is constructive and the aim is to lead the developing countries to acquire their own means of action, the means they need to change their situation radically themselves.

(e) The last of these general features - which should not be forgotten and is an argument to be kept in mind particularly

in discussions with non-member states and their spokesmen - is that the association system is already having external effects because - and this is quite a fundamental point - it can provide a model and a lesson in co-operation between industrialized countries like the Six and developing countries like the Eighteen. Furthermore, there can be no doubt that the establishment of such an association also directly influences the economy of non-associated countries: think, for instance, of the movement of goods, capital, etc. Summing up we may therefore say that in the field of relations between the associated and the non-associated and between the Community and the non-associated it is certainly a system which favours the development of the associated countries and not leaving them out of the mainstream of the world economy. I will come back to this point, which is of capital importance, particularly from the angle of what is being prepared here in the United Nations.

II. So much for the general features. And now a few words on the fields of action of the association.

(a) There is first commercial aid, which is thought of as a means of strengthening the economy and the economic independence of the associated States. For we know quite well that simply giving these countries political independence would be a purely formal and empty exercise without an effort to give them positive economic independence. In our Convention this effort is subject to two criteria; the first is the internal consolidation and structural improvement of the national economies themselves and the second the harmonious dove-tailing of the associated States into the world economy, an aspect I pointed out a moment ago.

(aa) I will not expatiate on the means for doing this, which you all know is regional tariff preference.

(bb) The reason for granting the associated States this preference, a preference which is a delicate point in view of the general ideas which today determine and, rightly, regulate trade

relations between States. The reason is in fact very simple: the associated countries are so dependent on their markets in their former metropolitan countries that, as I have already said, it would not have been possible to bring this privileged trading system to an abrupt end.

(cc) The purpose of this operation is not - and we affirm this resolutely in reply to certain criticisms which are pure calumnies - to perpetuate the earlier commercial structures (suppliers of raw materials) - that would indeed be the neo-colonialism we are accused of - but to develop these structures. And let us say frankly - for I do not believe that this diminishes the value of the point - such development is not simply pure generosity on the part of the industrialized countries, but their clear-sighted interest and that of the Community. The higher the level of development rises the more purchasing power increases. This is a very simple philosophy, and we should be glad we are not inspired simply by an ideal or a moral or ethical principle but by something very strongly rooted in the interests of the Community itself. What are we doing to attain this? Our associates are allowed to protect their industrialization. They can introduce customs duties and even quotas against the Community in the interest of their own development. These quotas can also be used in the event of balance-of-payments difficulties. All this of course is accompanied by a certain number of safeguard clauses.

(b) The second field of action is financial assistance. Here the means is the European Development Fund, another feature of the Convention. The aim is to contribute to reinforcing internal economic structure, not only by strengthening it as it stands at present but, where necessary, by changing it and adapting it once again to the needs of the world economy into which the associated countries must fit. This is done on the basis of development plans which are drawn up by the Governments of the associated States - a further evidence of their sovereignty - and are in no way imposed. And here you know quite well what are the substance and the crux of the problem. The essential point is to put an end to single-crop agriculture and to advance industrialization. This is why one innovation in our



second Convention is support for endeavours to abolish reliance on single crops by Community aid to diversification and industrial production.

In the negotiations there was always complete agreement between the Community and the associated States on this point, and this is still the case. All considered that the share of the associated countries' economies in world trade must be increased by making their exports competitive as rapidly as possible. On this point there were some polemics I have no desire to go into at present, because I do not wish to dwell on the technical aspects of all these questions. First, there is degressive price support, then there are financially assisted programmes for the diversification of production. All this is in the interests of the industrialization of the associated countries, which is considered an essential element for balance, social advancement and progress towards economic independence. It is also obviously a factor making for an outward-looking association - and there is no doubt that in choosing among projects worthy of aid the importance of a given scheme in helping to keep open the windows on the outer world will not be forgotten.

(c) There remains the third field of action: technical co-operation. Here we must distinguish on the one hand technical assistance linked with investments. Such assistance preparatory to, concurrent with or following on investments will make it possible to estimate their cost and to carry out and supervise them more effectively.

On the other hand more general technical co-operation will be established and will include such activities as the despatch of experts for specific missions (the aim being that the expert should train his successor) studies on the development prospects of the economies of the associated States, scholarships for the training of qualified staff tenable at the universities and specialized institutes of the associated States, or, failing these, of the Member States, and for vocational training.

In this way the association will respect the interdependence of all the factors working for development better than has been done in the past.

(d) There remains a fourth field which is rather more technical but nevertheless very important, i.e. legislation, particularly legislation on the right of establishment, supply of services and movements of capital. By this is meant the stability and security which must be offered to attract private capital, to stimulate private initiative in the interests of economic development in the associated countries. This is an important point, since the basis and philosophy of the whole Community is a market economy.

3. To sum up this first chapter I would say that our new system is distinguished by its great variety of mechanisms and wealth of constructive ideas. All this is the outcome of very thorough discussions between us and our friends and associates in the negotiations themselves and it is not surprising that it should have had world-wide reverberations, to mention only the recent session of the Economic Commission for Africa in Leopoldville, when the association system we have set up was duly recognised by spokesmen of the United Nations - and we are very grateful to them for this.

In fact, this system creates links, fairly important links, between a limited but by no means negligible number of African and European countries. It is a pragmatic approach, which is a good point from the angle of a value judgement in political matters. As I have already explained, it is not a closed system and I would add that we are in any case endeavouring to co-operate with all other organizations or institutions which can help us. I could quote several cases in which this co-operation has already borne fruit.

II. But above all, and still on the subject of this outward-lookingness, the Community has expressly left open the possibility for other countries similarly placed of associating with us. On the occasion of the signature of the new Convention, which will take place shortly, a declaration of intent will be published to confirm once again that the developing countries can either join this system or associate themselves with it or, if they all prefer to do so, conclude trade agreements.

This last consideration already brings me to relations between our Community and the non-associated developing countries. I should like to add a few words on this problem.

1. I will begin by a general remark which is very important. We rapidly realized, as authors and administrators of the Treaty, that the establishment of our Community, the implementation and further course of our Treaty laid upon the Community wider responsibilities than formerly vis-à-vis the developing countries.

2. How do we propose to discharge these responsibilities?

(a) Generally speaking we have been anxious to ensure from the outset a constant exchange of views between the Community and all the developing countries on the methods to be applied in the association framework to make it clear that there is nothing in all this which is directed against those outside this family. On the contrary, we wish to explain to them that the experience we have gained in executing the Treaty and the Association Convention is a constructive contribution to the solution of the world problem of development policy. This is why we do not merely offer accession to this system of association but also the other form of association based on Article 238. In practice this is also action in the field of development aid.

(b) But this is not all; we must not forget the financial and technical assistance of the Six from which the whole of the Third World benefits each year.

If I may quote a few figures for 1961, the last year for which I have statistics, the six member countries of our Community provided a total of \$1 770 million for public development aid and \$850 to \$900 for aid to private development, aid which is partly multilateral and partly bilateral.

(c) In commercial policy it is our Treaty itself which imposes on us a constructive development policy.

(aa) I need only remind you of the famous Article 110 in which the signatories proclaim their intention of contributing to the harmonious development of world trade, the abolition of restrictions on international trade and the lowering of customs barriers. These are not mere words but the very practice of our Community. If, from the time our common external tariff was worked out we chose a method which in itself already cut the tariff by comparison with the previous national tariffs, this is because the Community's intention was to follow a liberal policy on every occasion that offered.

(bb) As to liberalization in the strict sense, the extremely high level reached by the Member States in their imports from non-member countries should be mentioned, since today less than 1% of tariff headings are still subject to quotas. In France the figure is 3%, but it must be recognised that this country had to make a very special effort and did not shirk it.

(cc) The most interesting and spectacular point is naturally tariff reductions. I would recall here the efforts made in the framework of the rules and procedures of GATT. I would also recall the arithmetical method in working out our tariff, the Commission proposal, which the Council of Ministers adopted in 1959, and which was later implemented in the Dillon negotiations, to offer an across-the-board reduction of 20% in the common external tariff.

I would recall also that on the same occasion my Commission proposed to GATT that the method of across-the-board reductions should be generalized. The method was adopted in November 1961 and is now the basis of the Kennedy negotiations. Finally I would recall that we are taking part in these Kennedy negotiations. Various special efforts in favour of the tropical countries should also be mentioned: reduction of up to 40%, without any quid pro quo, in various customs duties on tropical products, including coffee, cocoa and others, and the idea of even abolishing completely customs duties on tea and tropical woods. All this in the GATT framework, and if I mention GATT, this is not because I am unaware that its rules are certainly not above criticism if they are studied from the angle of the needs of the developing countries. If there exists no possibility of discrimination in favour of the developing countries, this is certainly due to the fact that when GATT was drawn up, the problem, although already present, was imperfectly understood and no method of resolving these difficulties was yet envisaged even in theory. I do not doubt for one moment that the rules would differentiate rather more between the industrialized and the developing countries if the GATT charter were to be drawn up today. This is not meant that I am criticizing GATT in the sense of advocating that it be dissolved, which to my mind would be almost a crime. But I think that we might judiciously consider the possibility of adapting its rules to the needs of a true development policy.

(dd) I would also mention, as an equally considerable effort of our Community, the fact that it participates, I believe, in all multilateral trade conferences and also in the working parties dealing in particular with the problem which measures with regard to customs tariffs and quantitative and administrative restrictions will not alone suffice to resolve. I mean price movements, price fluctuations. In the Community we believe that this is the key problem of all development policy.

Here the Community's positive contribution consists first of all in the stabilizing effect which, if I may so express myself, it exerts by its very existence because a large market is a stabilizing factor. I would remind you in this connection that the Community is the largest world market for commodities and a market which is still developing continuously. Therefore nothing is more absurd than to claim that it is the Community which is always increasing the prices of its products and simultaneously forcing down those of raw materials. This is an absurdity if only because the Community, as an enterprise based on a market economy, has not the means of acting in this way even if it wished to do so, and it is an absurdity because it flies in the face of the facts.

In addition we have been active everywhere in the world where endeavours are being made to reach international agreements to stabilize prices for coffee, sugar, wheat and other commodities, and you may be sure that we will approach all the situations which arise in the framework of the United Nations in the same spirit. The coming conference on trade and development will offer us another opportunity to demonstrate this.

(ee) We have supplemented this general policy by bilateral action. In the course of the British negotiations we found some completely new techniques. I will mention only the example of the "conferences on trade agreements" and, apart from these negotiations, I would mention those begun with Israel and Iran. All this with a view to improving the special situation of one or other developing country.

(ff) The same is true of agricultural policy but this subject has too many special features to be dealt with in a few minutes.

(gg) As regards the fruits of these efforts we have perfectly convincing proof in statistics. I will confine myself to a few figures in conclusion. Taking imports, you know that if world trade in the period 1958 to 1962 is compared (taking 1958 imports=100) world imports in 1962 were at the index 130. i.e. a growth of 30%. If the EEC is left out of account the index of trade among the non-member countries was only 123.

On the other hand, imports by the Community countries stood at 156, trade within the Community at 197 and trade with the non-associated countries at 140. This shows that the Community's trade with the non-member countries has developed much more vigorously than that of the non-member countries among themselves. This is the most decisive proof of the character of this Community, which does not hamper but stimulates international trade.

3. I realize that I have already spoken too long and I beg your indulgence, but I would like to draw three very brief conclusions: the first is simply that the association has proved its worth, the second that I believe we in the Community can justly claim to have accepted our share of responsibility for the solution of development problems, and the third that the concept we have developed is a dynamic one. It is a concept which has to do what every good development policy must do, i.e. make itself superfluous, act in such a way that when these efforts are concluded the developing countries will be completely dovetailed into the world economy. We are aware that this result cannot be attained without sacrifices on the part of the industrialized countries but I think we can also say that the industrialized countries have shown that they are prepared to pay the price.

I thank you for your attention.

Conférence  
du Président de la Commission de la C.E.E.,  
Prof. Dr. Walter Hallstein,  
le 5 juin 1963  
à New York  
devant MM. les Ambassadeurs des pays membres  
et des Etats africains et malgache associés



Monsieur l'Ambassadeur, Mesdames, Excellences, Messieurs,

Permettez-moi de commencer par vous exprimer mes très sincères remerciements. Non seulement pour les aimables paroles que vous venez de prononcer, Monsieur l'Ambassadeur, - il ne m'appartient pas de juger le bien-fondé de votre constatation, sinon je serais tenté de me demander qui de vous ou de moi doit le plus au hasard, vous pour votre position de président de cette famille des ambassadeurs des Six ou moi pour ma qualité de président de la Commission, mais il n'est pas dans mon intention d'approfondir ce problème aujourd'hui.

Je voudrais aussi vous remercier sincèrement de ce délicieux déjeuner - et je suis sûr de me faire l'interprète de tous vos invités en disant cela - mais surtout je tiens à vous remercier de cette excellente occasion de parler à un groupe aussi éminent que celui qui est réuni autour de cette table d'une tâche qui est une affaire de notre responsabilité à tous et qui devient de plus en plus importante. Je crois que le "timing" est excellent pour deux raisons. D'abord parce que c'est précisément au cours des semaines, ou si vous voulez, des mois qui viennent que nous entrerons dans la seconde phase de ce qu'on appelle l'association eurafricaine, parce que sous peu il va y avoir la signature - la chose ne fait pas de doute - de la seconde convention sur l'association des 18 Etats africains et malgache avec notre Communauté. La seconde raison qui fait l'intérêt de ce timing, c'est qu'il y a une évolution de nos relations, des relations de cette famille eurafricaine avec le tiers monde. Les négociations avec nos amis britanniques aussi bien que la conférence qui est en train d'être préparée dans le cadre de l'O.N.U. sont pour nous tous une raison de dresser un bilan intermédiaire de ces relations qui nous lient tous avec le monde qui nous entoure, ou - pour être un peu plus pathétique - de faire un examen de conscience, pourrait-on dire, et cela d'autant plus que l'intérêt suscité par la mise en place non seulement de notre Communauté, mais encore de cette association,

.../...

n'a pas été sans soulever des critiques à l'encontre de notre oeuvre. Le thème central de mon exposé sera donc "La politique de notre Communauté, de la Communauté européenne vis-à-vis des pays en voie de développement". Voilà donc mon thème et je me trouve dans une situation un peu délicate, car cela me rappelle le mot du peintre allemand Max Liebermann qui disait : "L'art de la peinture consiste à omettre". C'est exactement mon problème, car être complet, comment ? Aussi complet que possible. La seule chose que je puisse vous promettre, c'est que je serai aussi bref que possible, mais aussi long qu'il faudra. J'aurai donc assurément besoin de votre indulgence.

Pour commencer, Mesdames et Messieurs, je prendrai notre traité de Rome, comme tous ceux qui doivent illustrer le phénomène de cette intégration européenne et de ses prolongements africains, je partirai donc du traité de Rome.

Le traité de Rome a été conçu à une époque où il n'y avait pas encore une notion très claire et généralement admise de ce qu'est une politique de développement; à ce moment-là, on avait plutôt pour habitude de verser de l'argent avec l'espoir que cela aboutisse à des résultats concrets. Et c'est pour cette raison que vous ne trouvez pas dans le traité de Rome de chapitre qui s'occupe in extenso du problème de la politique de développement, qui aborde ce problème d'une façon générale. Mais en revanche il y a une approche concrète dans ce qui est dit à la quatrième partie de notre Traité, où il est question des relations de notre Communauté avec les pays et territoires autrefois sous domination coloniale de tel ou tel Etat membre de notre Communauté. On s'était rendu compte - c'est peut-être une chose évidente, mais il était absolument nécessaire de s'en rendre compte - qu'il fallait faire quelque chose pour que ces pays et territoires n'aient pas à modifier de façon trop brusque leurs conditions de vie et leur situation économique et même politique. C'est ce chapitre - sorte d'état embryonnaire d'une

.../...

politique de développement - qui figure dans notre constitution, car, vous le savez, notre Traité est notre constitution. En dehors de cela, au-delà de ce chapitre, de cette partie concernant l'association, ce n'est que dans le domaine de la politique commerciale communautaire à l'avenir, qu'on trouve un levier - le levier nécessaire - pour faire en matière d'aide commerciale ce qui est exigé par les circonstances qui commandent les relations entre les pays industrialisés d'une part et les pays en voie de développement d'autre part. Donc, en résumé, l'image que donne notre traité de Rome est celle d'une politique de développement dans un domaine bien circonscrit, bien défini, d'une part, d'un champ d'action offert par la future politique commerciale communautaire, de l'autre et d'une sorte de politique individuelle nationale des Etats membres pour le reste. Mais cette image donne l'impression que les Etats membres agissent indépendamment dans ce dernier domaine, indépendance qui n'est plutôt qu'apparente. La preuve en est qu'il a fallu tout de suite organiser autour de notre Conseil de ministres un certain nombre de comités de coordination qui ont dû s'occuper des problèmes de la politique de développement. C'est là une constatation très importante, Mesdames et Messieurs, mais, sans vouloir dire pour autant que cela règle le problème, je crois personnellement que nous sommes en train d'assister à une certaine cristallisation des politiques jadis individuelles et séparées des Etats membres dans le domaine de la politique de développement aussi.

- I. Je suivrai l'ordre logique, Mesdames et Messieurs, en parlant d'abord brièvement de notre association, l'association de notre Communauté avec un certain nombre d'Etats africains et avec Madagascar - et naturellement je prendrai pour base la quatrième partie du Traité et la première convention d'application qui est venue à expiration à la fin de l'année dernière - pour parler ensuite de la nouvelle convention qui sera mise en vigueur dans peu de temps.

.../...

1. D'abord quelques caractéristiques générales, qui sont intéressantes parce qu'elles dégagent la philosophie d'une politique de développement de notre Communauté, qui est une politique en voie d'élaboration.

a) Il y a tout d'abord comme trait le plus important le respect de l'indépendance et de la souveraineté des associés. Vous savez tous que cette seconde convention d'association a été et est la continuation d'une association déjà existante et cela parce que les Etats associés eux-mêmes ont voulu continuer cette relation particulière. Devenus indépendants et souverains, ils ont désiré maintenir cette relation; c'est dans ce même esprit qu' a été négociée cette continuation, à savoir la seconde convention, entre partenaires égaux, négociation du type classique entre Etats souverains, par conséquent. On a créé des institutions qui sont de même des institutions paritaires : conseil d'association, conférence parlementaire, cour d'arbitrage. Finalement, il y a parfait équilibre des droits et des obligations, en particulier en ce qui concerne les échanges commerciaux et le droit d'établissement.

c) Telle est la première constatation concernant l'état - comment dirais-je ? - constitutionnel de cette affaire. La seconde constatation à retenir, c'est que cette association garde intacte toute possibilité de concrétiser la solidarité africaine. C'est ainsi par exemple - et c'est là un article d'une extrême importance dans notre nouvelle convention - que la convention permet expressément aux Etats associés de créer des unions douanières ou aussi des zones de libre-échange, qui - vous le savez tous - ne sont pas très populaires en Europe, et cela non seulement entre eux, mais encore avec des pays tiers. Et le choix en est entièrement laissé aux Africains - et ce n'est pas là pure théorie, simple faculté reconnue du bout des lèvres, c'est la réalité même - puisque 13 de nos associés ont usé de cette liberté de décision en se groupant au sein de l'Organisation africaine et malgache de coopération économique, qui a joué - vous le savez - un grand rôle récemment comme toile de fond de tout ce qui a été discuté à la conférence d'Addis-Abéba et à d'autres

occasions. C'est là l'une des approches pragmatiques à une collaboration panafricaine. En outre, un associé, le Mali, participe aux efforts de création d'un marché commun africain dans le cadre du groupe de Casablanca. De même, l'association n'a pas empêché le Sénégal de conclure des accords de commerce avec le Libéria et la république de Guinée; elle n'a pas non plus empêché la Haute-Volta de supprimer sa frontière douanière vis-à-vis du Ghana ni le Niger d'élargir ses échanges avec le Nigéria. Voilà quelques exemples assez impressionnants de la liberté qui a été laissée aux Etats associés. Ainsi les modalités de l'association sont certainement en mesure de favoriser la coopération, voire l'intégration économique en Afrique. L'argument - vous le connaissez - disant que c'est justement cette association qui provoque une balkanisation de l'Afrique, ne correspond en rien aux dispositions juridiques ni aux incidences pratiques de l'association existante.

c) Encore une troisième constatation dans le cadre de ces caractéristiques générales : l'association crée un ensemble organique des trois domaines classiques, ou si je puis m'exprimer ainsi, des trois domaines traditionnels de la politique de développement : aide commerciale, assistance financière et coopération technique.

d) Mais ce qui prend le plus de valeur, c'est que la méthode adoptée pour cette politique est celle de l'aide à l'entr'aide. Ce n'est pas une méthode qui perpétue une dépendance des associés par rapport à cette aide, ce qui aurait un effet peut-être démoralisant, oserais-je dire, sur les associés. Non, ce qu'on veut, ce qu'on vise délibérément, c'est de les mettre en mesure de prendre eux-mêmes leurs responsabilités. C'est ce qui explique que l'on ne trouve pas dans la convention cette attitude purement défensive, protectrice, cherchant à protéger contre les dommages, les dangers qui résultent de l'état de sous-développement. Non, c'est une approche constructive, une approche qui vise à amener les pays en voie de développement à se donner leurs propres moyens, les moyens dont ils ont besoin pour modifier radicalement eux-mêmes leur situation.

e) Et finalement, - dernière de ces caractéristiques générales - c'est un système - il ne faut pas l'oublier et c'est un argument qu'il faut avoir présent à l'esprit surtout dans les discussions avec les Etats tiers et leurs porte-parole - c'est un système qui comporte déjà des effets extérieurs, parce que - constatation tout à fait fondamentale celle-là - ce système d'association peut servir de modèle et d'expérience de coopération entre pays industrialisés comme les Six et pays en voie de développement comme les Dix-huit. D'autre part, il ne fait aucun doute que la création d'une telle association exerce aussi une influence directe sur l'économie de pays non associés : songeons, par exemple, à la circulation des marchandises, à la circulation des capitaux, etc... Alors en résumant on peut dire que, dans le domaine des relations entre les associés et les non-associés et entre la Communauté et les non-associés, c'est certainement un système qui favorise l'épanouissement des pays associés et non pas leur mise à l'écart de l'économie mondiale. Je reviendrai sur ce point, qui est un point tout à fait capital, surtout dans l'optique de ce qui se prépare ici dans le cadre des Nations unies.

2. Voilà pour les caractéristiques générales. Et maintenant quelques mots sur les domaines d'action de l'association.

a) Il y a d'abord l'aide commerciale, l'aide commerciale qui est conçue comme un moyen de renforcer l'économie, l'indépendance économique des Etats associés. Car nous savons très bien que le simple fait de donner à ces pays l'indépendance politique restera purement formel, et vide de substance s'il ne s'accompagne pas d'un effort pour leur donner une indépendance économique positive. Cet effort est dominé par deux considérations dans notre convention, la première étant la consolidation intérieure et l'amélioration structurelle des économies nationales elles-mêmes, et la seconde, l'entrée harmonieuse des Etats associés dans l'économie mondiale, aspect que je viens de signaler il y a un instant.

aa) Le moyen - je n'insisterai pas - vous le connaissez tous : c'est une préférence douanière régionale et

.../...

bb) la raison de leur accorder cette préférence - préférence qui est un point délicat en présence de la philosophie générale qui régit à notre époque les relations commerciales entre les Etats et les régit à juste titre -, la raison donc qu'il faut en donner est très simple : les pays associés sont à tel point dépendants des débouchés que leur offraient leurs anciennes métropoles qu'il n'aurait pas été possible de mettre fin brusquement, je l'ai déjà dit, à ce système privilégié d'échanges.

cc) Le but de cette opération n'est pas - nous l'affirmons résolument en réponses à certaines critiques qui ne sont que calomnies - le but n'est pas de cimenter les structures commerciales pré-existantes (= fournisseurs de matières premières) - ce serait vraiment là le néo-colonialisme qu'on nous reproche -, mais bien de développer les structures. Et les développer, - disons-le franchement, car je ne crois pas que cela diminue la valeur de cette constatation -, ce n'est pas simplement un acte de pure générosité de la part des pays industrialisés, c'est même l'intérêt bien compris des pays industrialisés et de notre Communauté. Plus le niveau de développement s'élève, et plus le pouvoir d'achat augmente. C'est une philosophie très simple et il faut se réjouir de ce que ce ne soient pas là simplement un rêve et un principe moral ou éthique qui nous animent; c'est aussi quelque chose qui est très fortement enraciné dans les intérêts mêmes de la Communauté. Que fait-on pour y parvenir ? On permet aux associés de protéger leur industrialisation. Ils peuvent instituer des droits de douane et même des contingents dirigés contre la Communauté dans l'intérêt de leur propre développement. Ces contingents peuvent être utilisés aussi en cas de difficultés de balance des paiements. Tout cela est naturellement entouré d'un certain nombre de clauses de sauvegarde.

b) Le second domaine d'action, c'est l'assistance financière. Ici, le moyen c'est le Fonds européen de développement, autre trait de la convention. Le but est de contribuer à renforcer la structure économique interne, non seulement en la renforçant telle qu'elle est, mais, si nécessaire, quitte à la changer, à l'adapter encore une fois aux exigences de l'économie mondiale où les économies des associés doivent venir s'insérer. Cela

sur la base de plans de développement, qui - nouveau témoignage de la souveraineté des Etats associés - sont dressés par les gouvernements des Etats associés, et ne sont nullement imposés. Et là en ce qui concerne la substance, le fond de ce problème, vous savez très bien de quoi il s'agit. Il s'agit surtout - et c'est là le noeud de tout problème - de faire disparaître les monocultures, de faire progresser l'industrialisation. C'est pourquoi, et c'est là une innovation de notre seconde convention, les efforts visant à faire disparaître ces monocultures sont soutenus par des aides communautaires, les aides communautaires à la diversification et à la production.

Dans les négociations, l'accord a toujours été complet et le demeure entre la Communauté et les associés sur ce point. On a toujours été d'accord pour estimer qu'il fallait développer la participation des économies des associés au commerce mondial en plaçant aussi rapidement que possible les prix de leurs produits d'exportation à un niveau compétitif. A cet égard on a vu se développer une certaine polémique que je ne veux pas approfondir en ce moment, car je ne veux pas m'attarder à la technique de toutes ces questions. Tout d'abord il y a un soutien dégressif des prix. Il y a en outre des programmes de diversification de la production, qui sont soutenus par des aides financières et tout cela dans l'intérêt de l'industrialisation des pays associés qui est considérée comme un élément essentiel d'équilibre, de promotion sociale et de progrès vers cette indépendance économique. Tout cela est aussi un instrument d'ouverture vers l'extérieur - c'est évident - et il ne fait aucun doute que dans le choix à opérer entre ceux des projets qui méritent une assistance, on considérera aussi l'importance de tel ou tel projet pour cette ouverture vers l'extérieur.

c) Reste le troisième domaine d'action : la coopération technique. Il faut distinguer dans celle-ci d'une part une assistance technique liée aux investissements. Préparatoire, concomitante et postérieure à ces investissements, elle permettra de les valoriser, de les mieux effectuer, de les mieux contrôler.

D'autre part, une coopération technique plus générale va s'instaurer,



comportant diverses activités telles que l'envoi d'experts pour une mission déterminée (le but étant que l'expert prépare son remplaçant), l'élaboration d'études sur les perspectives de développement des économies des Etats associés, l'attribution de bourses pour la formation de cadres dans les universités et les instituts spécialisés des Etats associés, ou à défaut, des Etats membres, l'attribution de bourses pour la formation professionnelle.

Ainsi l'association respectera-t-elle, mieux que par le passé, la loi d'interdépendance de tous les facteurs qui concourent au développement.

d) Reste un quatrième domaine, qui est un peu plus technique, mais qui est quand-même très important, à savoir la législation et surtout la législation concernant le droit d'établissement, les prestations de services, les mouvements de capitaux. Il s'agit de la certitude, de la sécurité à offrir à ces capitaux pour attirer les capitaux privés, pour stimuler aussi l'initiative privée dans l'intérêt du développement des économies des associés. Ce point est important puisque tout le Marché commun est basé sur une philosophie de marché, d'économie de marché.

3. Je résume donc pour conclure ce premier chapitre. Notre nouveau système se distingue par la grande multiplicité de ses mécanismes et par l'abondance de ses concepts constructifs. Tout cela est le résultat de discussions très approfondies que nous avons eues avec nos amis associés à l'occasion de la négociation même et il n'est pas étonnant que tout cela ait trouvé une résonance mondiale. Pour seule preuve, je rappellerai qu'à la récente session de la Commission économique pour l'Afrique (C.E.A.) à Léopoldville, le système d'association que nous avons développé a été dûment reconnu par des porte-parole des Nations unies et nous leur en sommes très reconnaissants.

En effet, ce système crée des liens entre un nombre limité, mais qui assurément, Messieurs, n'est pas négligeable, de pays africains et des pays européens, des liens même assez importants. C'est une approche pragmatique, ce qui est un facteur positif dans le sens d'un jugement de valeur en matière politique. Ce n'est pas un système fermé - je l'ai déjà expliqué - et j'ajoute encore que nous cherchons de toute manière à coopérer avec toute autre organisation ou institution internationale qui peut nous aider. Je pourrais vous citer divers exemples où cette coopération a déjà porté des fruits fort appréciables.

II. Mais surtout, toujours sous l'angle de cette ouverture vers le monde extérieur, la Communauté a expressément laissé ouverte à d'autres pays qui se trouvent dans une situation semblable la possibilité de s'associer à nous. A l'occasion de la signature de la nouvelle convention qui aura lieu sous peu, une déclaration d'intention sera publiée qui confirmera encore une fois que les pays en voie de développement pourront soit adhérer à ce système, soit s'associer ou, s'ils le préfèrent tous, conclure des accords commerciaux.

Cette dernière considération m'amène déjà au domaine des rapports de notre Communauté avec les pays en voie de développement non associés. Vous me permettez d'ajouter encore quelques mots sur ce problème.

1. Je commencerai par une constatation générale, qui a beaucoup d'importance. Nous nous sommes très vite rendu compte, nous les auteurs du Traité et ceux qui l'administrent, qui l'exécutent, que la mise en place de notre Communauté, l'application de notre Traité, la vie de notre Traité, tout cela a créé pour la Communauté une responsabilité plus large encore qu'auparavant vis-à-vis des pays en voie de développement.

2. Quelles sont les réponses que nous apportons ?

a) Généralement parlant - il s'agit d'une observation générale - nous tenons beaucoup à établir dès le début - et nous l'avons déjà fait - un dialogue constant, entre la Communauté et tous les pays en voie de développement, sur les méthodes qui doivent être appliquées dans le cadre de l'association pour bien expliquer que tout cela ne contient rien qui soit dirigé contre ceux qui se trouvent en dehors de cette famille. Au contraire, nous voulons leur expliquer que l'expérience que nous accumulons dans ce domaine en exécutant le Traité et la convention d'association constitue une contribution constructive à la solution du problème mondial de la politique de développement tout court. C'est pour cette raison que nous n'offrons pas seulement l'adhésion à ce système d'association, mais

.../...

aussi l'autre association, celle qui se base sur l'article 238. Dans le concret, il s'agit là aussi d'un effort dans le domaine de l'aide au développement.

b) Mais ceci n'est pas tout; il ne faut pas oublier non plus l'assistance financière et technique des Six dont profite, chaque année, l'ensemble du tiers monde.

Si je puis citer quelques chiffres - c'est 1961 qui est la dernière année pour laquelle j'ai des données statistiques - les six pays membres de notre Communauté ont apporté au total 1.770 millions de dollars pour l'aide de développement publique et 850 à 900 millions de dollars pour l'aide de développement privée, aide qui est en partie multilatérale et en partie bilatérale.

c) Dans la politique commerciale, c'est notre Traité même qui nous impose une politique constructive de développement.

aa) Il me suffira de vous rappeler le fameux article 110 de notre Traité, où les signataires du Traité proclament leur volonté de contribuer au développement harmonieux du commerce mondial, à la suppression des restrictions aux échanges internationaux et à la réduction des barrières douanières. Ce ne sont pas seulement des mots, c'est la pratique même de notre Communauté. Si dès l'élaboration de notre tarif extérieur commun, nous avons choisi une méthode qui a déjà en soi diminué le tarif si on le compare avec les tarifs nationaux qui existaient auparavant, c'est que la Communauté entendait suivre une politique libérale et cela à toutes les occasions qui se présenteraient.

bb) Dans le domaine de la libération proprement dite, il faut souligner le niveau extrêmement élevé de la libération réalisée par les Etats membres dans leurs importations en provenance des pays tiers, puisqu'il n'y a plus aujourd'hui que moins de 1 % de positions tarifaires qui restent encore soumises au contingentement. Pour la France, le chiffre est de 3 %, mais il faut reconnaître que la France a dû fournir ici un effort tout particulier et la France ne s'y est pas dérobée.

.../...

cc) Le point le plus intéressant, le plus spectaculaire, est naturellement constitué par la réduction tarifaire. Je rappellerai ici les efforts déployés dans le cadre des règles et procédures du G.A.T.T. Je rappellerai encore la méthode arithmétique d'élaboration de notre tarif, la proposition de la Commission suivie par le Conseil de ministres en 1959 en vue d'offrir une réduction linéaire de 20 % du tarif extérieur commun, qui a été réalisée ensuite par la négociation Dillon et je vous rappellerai aussi que ma Commission a proposé au G.A.T.T., à la même occasion, de généraliser la méthode des réductions linéaires, méthode adoptée par la suite en novembre 1961 et qui est maintenant à la base de la négociation Kennedy et je rappellerai enfin notre participation à cette négociation Kennedy. Il faut signaler également divers efforts particuliers consentis au profit des pays tropicaux : réduction jusqu'à concurrence de 40 % et sans contrepartie de divers droits de douane pour certains produits tropicaux, p. ex. sur le café, le cacao et d'autres produits et même l'idée de supprimer totalement les droits de douane sur le thé et les bois tropicaux. Tout cela dans le cadre du G.A.T.T. et, si je cite le G.A.T.T., ce n'est pas que je méconnaisse que les règles du G.A.T.T. recèlent certainement aussi une faiblesse quand on les examine sous l'angle des besoins des pays sous-développés. S'il n'y a pas de possibilité de discrimination positive en faveur des pays en voie de développement, cela est certainement dû au fait qu'au moment de la rédaction du G.A.T.T., le problème, quoique existant déjà, n'était pas connu et qu'on n'envisageait pas encore même théoriquement une technique pour surmonter ces difficultés. Je ne doute pas un seul instant que les règles seraient un peu plus nuancées pour distinguer entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement si la charte du G.A.T.T. devait n'avoir été rédigée qu'aujourd'hui même. Cela ne veut pas dire que je critique le G.A.T.T. en ce sens que je croirais qu'il faille l'abolir, ce serait presque un crime à mon avis. Mais je crois qu'il faut peut-être envisager en toute quiétude et lucidité la possibilité d'une révision dans le sens d'une adaptation de ses règles aux nécessités d'une vraie politique de développement. /

.../...

dd) Je citerai en outre comme effort tout aussi considérable de notre Communauté la participation à toutes les conférences commerciales multi-latérales, je crois, et aussi aux groupes de travail qui s'occupent surtout du problème que les efforts portant sur les seuls tarifs douaniers et restrictions quantitatives ou administratives ne parviendront pas à résoudre. Je veux parler des mouvements de prix, des fluctuations de prix : à la Communauté nous croyons que c'est là le problème clé de toute politique de développement.

Ici la contribution positive de la Communauté est constituée d'abord par l'effet stabilisateur qu'elle exerce par son existence même - si je puis m'exprimer ainsi - parce qu'un grand marché est un facteur stabilisateur à cet égard. Je rappelle à ce propos que c'est la Communauté qui est le plus grand débouché mondial pour les produits bruts et un débouché qui se développe encore constamment. Alors il n'est rien de plus absurde que de prétendre que c'est la Communauté qui augmente en permanence les prix de ses produits et fait simultanément pression sur les prix des matières premières. C'est une absurdité déjà par le simple fait que la Communauté, étant une entreprise basée sur une économie de marché, n'a pas les moyens d'agir en ce sens, même si elle le voulait, et c'est une absurdité parce que c'est entièrement contraire aux faits.

En outre nous sommes intervenus partout où dans le monde on s'efforce d'arriver à des accords internationaux de stabilisation des produits de base : café, sucre, blé et autres et vous pouvez être sûrs que c'est dans le même esprit qu'on abordera toutes les situations qui se présenteront dans le cadre des Nations unies. La conférence en vue sur le commerce et le développement nous offrira une autre occasion de le prouver.

ee) A cette politique générale, nous avons ajouté des efforts bilatéraux. C'est au cours des négociations britanniques que nous avons trouvé quelques techniques entièrement nouvelles : je ne citerai comme exemple que les "conférences sur les accords commerciaux" et, en dehors de ces négociations, je mentionnerai les négociations engagées avec Israël et l'Iran. Tout cela en vue d'améliorer la situation particulière de tel ou tel pays en voie de développement.

ff) Il en va de même pour la politique agricole, mais c'est un thème trop spécial pour être traité en quelques minutes.

gg) En ce qui concerne les résultats de ces efforts, nous avons une preuve parfaitement convaincante, ce sont les statistiques. Je me bornerai à quelques chiffres pour conclure. Vous savez que, pour prendre les importations, si l'on compare le commerce mondial durant la période de 1958 à 1962 et si l'on prend pour base égale à 100 les importations de l'année 1958, les importations du monde entier en 1962 se sont élevées à 130, soit un taux d'accroissement de 30 % pour le commerce mondial. Abstraction faite de la C.E.E., les échanges des pays tiers entre eux n'ont atteint que l'index 123.

Par contre, les importations des pays membres de la Communauté s'élèvent à 156, les échanges à l'intérieur de la Communauté à 197, les échanges avec les pays non associés à 140. Ainsi cela prouve que le commerce de notre Communauté avec les pays tiers s'est développé bien plus vigoureusement que le commerce des pays non membres de la Communauté entre eux. C'est là la preuve la plus décisive du caractère de cette Communauté, qui n'est pas un frein aux échanges internationaux, mais un stimulant pour ces échanges.

3. Je terminerai ces observations, qui ont été bien trop longues - je m'en rends compte et m'en excuse - par trois conclusions très brèves : la première, c'est tout simplement que l'association a prouvé sa valeur, la deuxième, c'est qu'il est juste de dire, je crois, qu'à la Communauté nous avons accepté notre part des responsabilités pour la solution des problèmes du développement et la troisième, c'est que le concept que nous avons développé est un concept dynamique. C'est un concept qui doit faire ce que doit faire toute bonne politique de développement, se rendre superflue, faire en sorte qu'à la fin de ces efforts, il y ait l'insertion complète des pays en voie de développement dans l'économie mondiale. Nous sommes conscients que c'est là un résultat qui ne saurait être atteint sans sacrifices de la part des pays industrialisés, mais je crois qu'on peut dire aussi que les pays industrialisés ont prouvé qu'ils y sont prêts.

Je vous remercie de votre attention.